



NAO 2012

Pour l'employeur les Négociations sont clauses, Les Réactions sont maintenant aux salariés (ées)

A l'issue de la dernière réunion de Négociation Annuelle Obligatoire, la Direction de Coca-Cola production n'a consentie aucune nouvelle avancée mais au contraire fera davantage d'économies sur notre dos sans accord NAO signé.

Pour les salariés de Coca-Cola production, c'est la douche froide. Avec une inflation à 2.5 % fin novembre 2011 et de nombreuses augmentations annoncées l'année prochaine (gaz, électricité, assurance, alimentation ...) c'est le salarié qui trinque et l'employeur pourra toujours dire que la participation et l'intéressement seront élevés, en NAO on parle salaire en priorité. Les bonnes années doivent payées, il sera bien temps de se serrer la ceinture lorsque la situation sera moins favorable.



Pour Force Ouvrière et la majorité des salariés, il est difficilement concevable de perdre du pouvoir d'achat dans une entreprise qui a de très bons résultats. La Direction a une responsabilité citoyenne et devrait garantir grâce à l'Augmentation Générale, le maintien de notre pouvoir d'achat.

Ce que l'employeur propose à la signature est très loin des attentes initiales des salariés.. **Pour ces raisons, Force Ouvrière ne signera pas le projet d'accord.**

Toutefois, nous sommes disposés à poursuivre la négociation en vue d'une réelle amélioration afin que l'accord réponde à nos demandes légitimes. A défaut, nous laisserons l'employeur assumer l'entière responsabilité et les conséquences de sa politique salariale.

Propositions Finales

Dernières propositions patronales	SI SIGNATURE	SANS SIGNATURE
• Augmentation Générale (au 1 ^{er} janvier 2012)	Si salaire inférieur à 1770€ -> fixe (talon) de 23 € 1.3 % si salaire supérieur à 1770€	Si salaire inférieur à 1770€ -> fixe (talon) de 21 € 1.2 % si salaire supérieur à 1770€
• Augmentation individuelle	Partiellement réalisée -> de 0.4 % à 0.8 % Réalisée -> de 0.9 % à 1.8 % Dépassée -> supérieur à 1.8 %	Partiellement réalisée -> de 0.4 % à 0.8 % Réalisée -> de 0.9 % à 1.8 % Dépassée -> supérieur à 1.8 %
• Mutuelle	Part employeur de 66 % à 67 %	Part employeur reste à 66 %
• Chèques Vacances	Reconduction sans +	Reconduction sans +
• Repos compensateurs	Maintient sous condition de prise dans un délai de 3 mois après acquisition sinon perdu ou placé en Compte EpargneTemps	Maintient sous condition de prise dans un délai de 3 mois après acquisition sinon perdu ou placé en Compte EpargneTemps

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

L'année de légende s'achève péniblement dans un climat des plus tendus. Malgré la communication rassurante de l'employeur, les salariés se questionnent plus que jamais sur leur avenir, sur leur rôle dans l'organisation imposée, ainsi que les conséquences sur leurs emplois, leurs conditions de travail et l'impact sur leur vie privée.

L'usine du futur , sous le regard des systèmes de surveillance en temps réel, va-t-elle laisser une place à l'humain ?

Force Ouvrière sera là en 2012, pour défendre vos intérêts et continuer à négocier des accords protecteurs et novateurs. Rendez-vous est pris sur la pénibilité au travail ,la gestion des fins de carrières et la réintégration des salariés sortant de longues Maladie,...

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le 23 décembre 2011

Rejoignez-nous sur FO.COCACOLA.OVER-BLOG.COM

Vos Elus FORCE OUVRIERE

